



# Memo Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.

**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.

# Informations générales



## Centre de tri de Granges-Marnand (CTC)

### Horaires

- Lundi : 08h00 - 11h30
- Mercredi : 13h30 - 18h30
- Jeudi : 13h30 - 18h30
- Vendredi : 15h00 - 18h30
- Samedi : 08h00 - 12h00

### Exploitations agricoles et entreprises : jeudi

#### Emplacement et accès

La déchetterie se trouve dans la zone du Canard (accessible par le chemin des Broyons, le long des berges de la Broye).

Coordonnées GPS : 46°45'25.5"N 6°53'28.7"E

Accès au site avec la carte magnétique de la benne à ordures ménagères.

**Il n'est pas autorisé de passer par la route du Canard pour se rendre au CTC.**

**Déchets verts / Limat SA** : en période de vacances, merci de vérifier les jours de fermeture sur <https://claudelimat.ch>.

## Horaires d'ouverture des bennes compactantes de la Commune de Surpierre

Tous les jours de 6h00 à 22h00.

**!/ \ En cas de panne d'une benne ou de sa vidange, il est strictement interdit de déposer les sacs à ordures aux alentours de la benne. Utilisez une autre benne ou revenez plus tard.**

## Contact et infos

### Administration communale

Route de Granges 5  
1527 Villeneuve

Secrétariat : 026 668 10 20 - [secretariat@surpierre-fr.ch](mailto:secretariat@surpierre-fr.ch)

Caisse : 026 668 10 22 - [caisse@surpierre-fr.ch](mailto:caisse@surpierre-fr.ch)

[www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch)

## Tarifs

### Taxe de base annuelle

CHF 94.00 par an et par habitant(e) âgé(e) de 20 ans et plus.

### Taxe au poids

CHF 0.50 par kg.

## Mon réflexe TRI

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la Commune.**



# Planning CTC 2026

Jour d'ouverture  
Jour férié (fermé)



L 08h00 - 11h30  
Me 13h30 - 18h30  
J 13h30 - 18h30  
V 15h00 - 18h30  
S 08h00 - 12h00

janvier						
D	L	M	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février						
D	L	M	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

mars						
D	L	M	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril						
D	L	M	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai						
D	L	M	Me	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin						
D	L	M	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet						
D	L	M	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août						
D	L	M	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

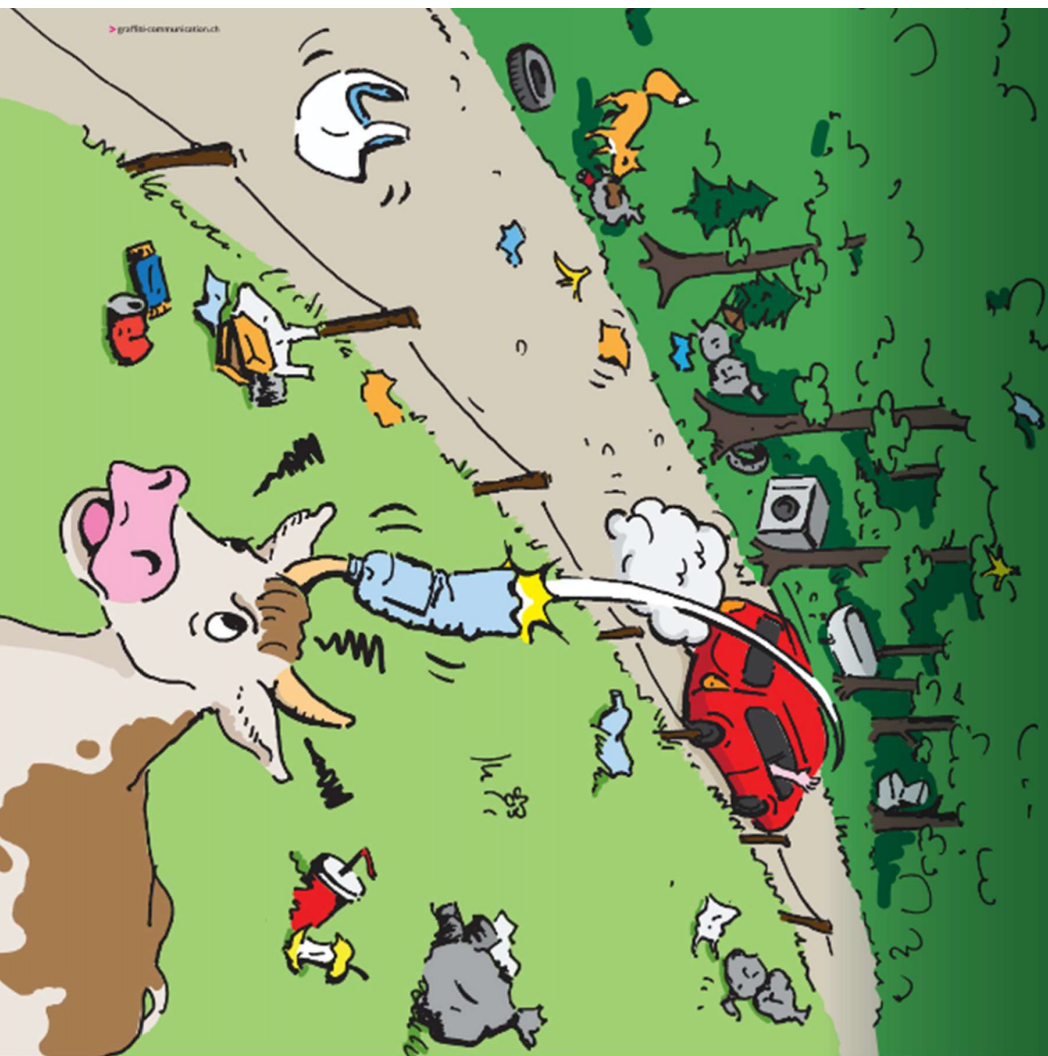
septembre						
D	L	M	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

octobre						
D	L	M	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre						
D	L	M	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

décembre						
D	L	M	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

LA NATURE  
N'EST PAS NOTRE POUBELLE,  
**RESPECTONS-LA!**



Tant que votre chien n'est  
pas capable de faire ça...

C'est à vous de ramasser.

**MERCI**





# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Appareils électriques et électroniques

Lave-linge, ordinateur, télévision, radio, etc.  
Merci de ramener, si possible, les appareils électroménagers en magasin.



### Déchets de jardin

Déchets compostables et déchets verts (déchets de jardin, gazon, coupe de fleurs etc. rameaux : diamètre max 1 cm).  
//\ **Les tailles d'arbres, branches, haies, peuvent être acheminées chez Limat SA à Granges.**



### Piles et accumulateurs

Vous pouvez ramener vos piles usagées partout où elles sont vendues (magasins, centres commerciaux, stations-service) ou à votre déchetterie. Merci de séparer les piles alcalines des piles au lithium.



### Aluminium

Canettes de boissons en aluminium (aplatis).



### Déchets inertes (petites quantités)

Briques, béton, carrelage, vitres, vaisselles, pots en terre cuite, céramique, etc. Travaux/débarras: élimination à la charge du propriétaire (benne: Catellani SA à Granges ou Bader Fers à Lucens). **La litière pour chat n'est pas acceptée!**



### Textiles et chaussures

Des containers à vêtements sont mis à disposition pour les textiles propres et en bon état.



### Aluminium et boîtes de conserve

Boîtes de conserve rincées et aplatis, sprays vidés, etc. Les sachets en alu (chips, sachets nourriture pour animaux, etc.) doivent être jetés dans les sacs poubelle.



### Ferraille (objets métalliques)

Ferraille, vélo, chenaux, tuyaux, etc.



### Tubes lumineux (néon) / LED

Les ampoules à filament doivent être jetées avec les déchets ménagers, dans vos sacs poubelle. En ce qui concerne les néons et les ampoules LED, il est préférable de les rapporter au point de vente.



### Batteries d'autos

Les batteries de véhicule doivent être rapportées en priorité aux commerces et garages, qui sont tenus de les reprendre gratuitement. Elles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères ni abandonnées dans la nature.



### Bois

Bois massifs, panneaux dérivés du bois (max. 1m3), meubles démontés. En cas de rénovation, l'élimination doit être organisée et prise en charge par le propriétaire.



### Huiles minérales et végétales

Il est important que les huiles soient à l'état liquide et versées dans les fûts. Un compartiment est également mis à disposition pour les graisses solides (graisses à rôtir de coco, beurre et margarine).



### Verre

Bouteilles, bocaux, etc. triés par couleur (brun, vert et blanc).  
//\ Vitres, néons et ampoules ne vont pas dans les bennes à bouteilles.



### Pneus

Déchet non repris.



### Capsules Nespresso (aluminium)

Aluminium uniquement.



### Médicaments

À retourner de préférence dans une pharmacie.



### Papier

Le papier souillé (mouchoir, nappe de table, serviette) doit être éliminé avec les déchets ménagers.



### Couche-culotte

À jeter dans des sacs fermés dans les bennes compactantes (CHF 38ct/kg TTC).



### Peintures

Solvants, peintures, etc.



### Carton propre

Cartons d'emballage pliés. Le carton souillé (emballage pizza) doit être éliminé avec les déchets ménagers.



### Déchets encombrants combustibles

Non métalliques : plastiques durs, toile, canapés, matelas, etc. Les objets entrant dans un sac de 110 litres doivent être éliminés avec les déchets ménagers.



### PET

Uniquement PET de **boissons** (aplatis). Les bouteilles d'huile et vinaigre sont à éliminer avec les déchets ménagers car les résidus influencent la composition du PET.



### Sagex

Uniquement PSE (Polystyrène expansé, sagex) propre.

# Déchets ménagers

Les déchets ménagers sont **taxés au poids (CHF 0.50/kg)**. Ils sont à déposer dans les **bennes compactantes** qui pèsent vos déchets et prélèvent sur la carte le montant correspondant.

- ❖ **Carte rechargeable :**  
Remise contre une caution de CHF 20.00 (restituée lors du départ de la commune). En cas de perte ou de détérioration par négligence, elle n'est pas remboursée.
- ❖ **Recharge de la carte :**  
L'automate de rechargement se trouve devant l'administration communale (/!\ **no cash** : par Twint ou cartes bancaires) ou recharge à l'administration communale. **Si le solde de la carte est inférieur à CHF 5.00, la benne ne s'ouvre pas.**
- ❖ **Perte ou vol :**  
Prenez contact avec l'administration communale pour faire bloquer la carte au **026 668 10 20** ou par e-mail à [secretariat@surpierre-fr.ch](mailto:secretariat@surpierre-fr.ch). Une nouvelle carte vous sera remise au guichet contre une caution de CHF 20.00. Si vous retrouvez l'ancienne carte, merci de la rapporter à l'administration communale afin de récupérer la caution.
- ❖ **Les couches-culottes** doivent être évacuées avec les déchets ménagers. **Les enfants jusqu'à l'âge de 4 ans (48 mois) et les personnes incontinentes** bénéficient d'une aide financière de CHF 10.00/mois pour l'élimination des couches-culottes. Pour bénéficier de cette aide, les personnes incontinentes doivent apporter la preuve à l'administration communale en fournissant un certificat médical en précisant la durée de l'incapacité si celle-ci est momentanée.
- ❖ **/!\ hautes températures :** la chaleur du soleil peut déformer la carte. Merci de la conserver à l'abri du soleil et de la chaleur. De plus, elle peut se démagnétiser en étant placée trop près des téléphones portables.
- ❖ **Les déchets doivent être placés dans des sacs à ordures fermés** (sacs non-taxés, disponibles dans le commerce).
- ❖ **Il est interdit de laisser les sacs à ordures aux alentours de la benne.** En cas de panne d'une benne ou de sa vidange, merci de jeter les sacs dans une autre benne communale ou de retourner plus tard à la benne. Les contrevenants seront amendés.
- ❖ **Les plastiques durs et mous entrant dans un sac de 110 litres** doivent être jetés avec les déchets ménagers car ils ne sont pas considérés comme déchets encombrants. (Exemple : emballage de lessive, shampoing, crème solaire, gobelets, stabilos, boîtes, etc).
- ❖ **Carte « avalée » :** il peut arriver que la carte reste coincée dans la benne. Elle ressort généralement dans les 5 minutes. Merci de patienter un instant afin de la récupérer.

## Horaires des bennes

Tous les jours  
de 6h00 à 22h00

## Sacs à ordures fermés

Afin d'éviter un bourrage de la benne, merci de ne pas dépasser le nombre de sacs à la fois :

- 3 sacs de 35 litres.**
- 2 sacs de 60 litres.**
- 1 sac de 110 litres.**

# Quelques conseils

Nous vous encourageons à composter un maximum de déchets verts chez vous, et à retourner vos appareils usagers auprès de vos fournisseurs (radio, électroménager, informatique, piles, batteries, médicaments, PET, etc.). C'est gratuit, et vous aviez payé une taxe anticipée lors de leur achat !

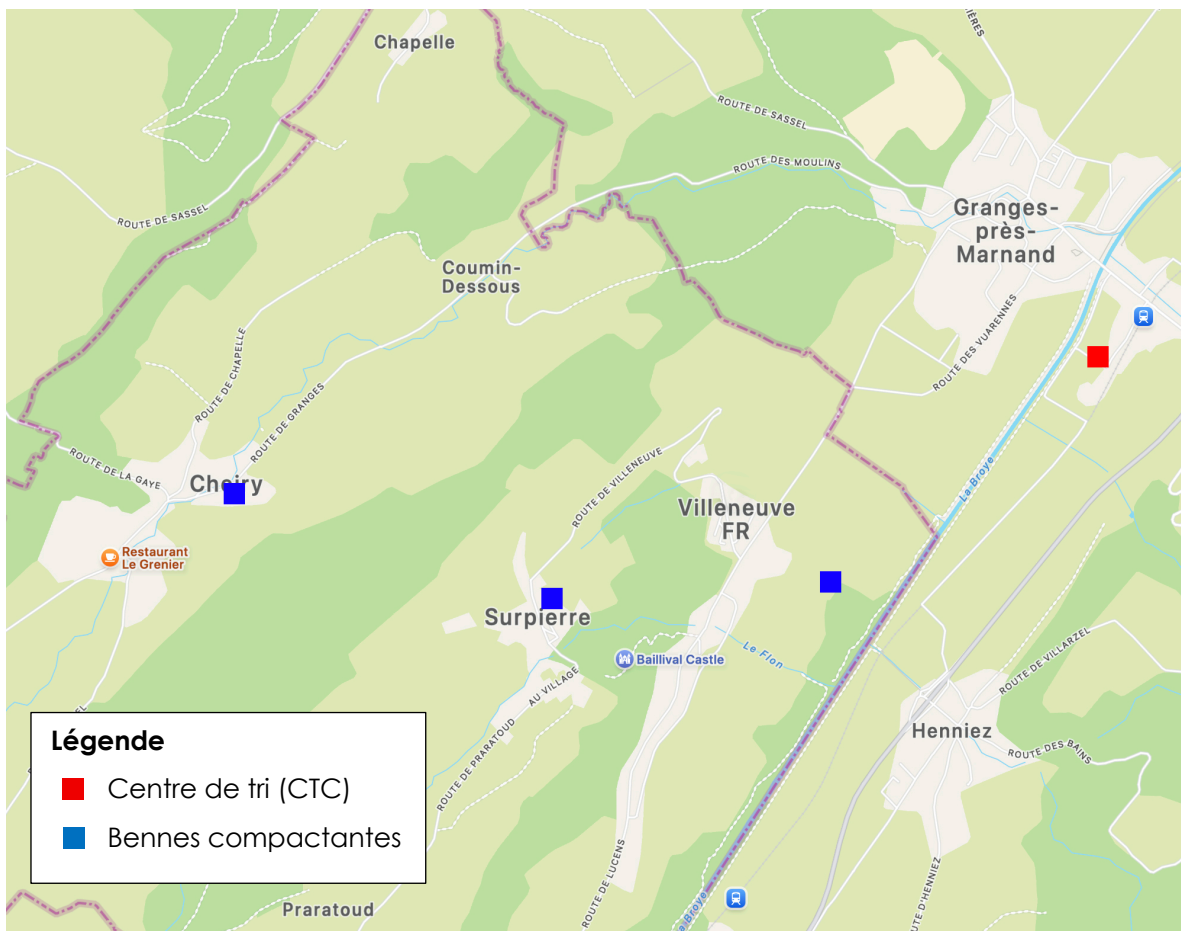
## Quelques exemples pour bien trier :

- ❖ **Table avec pieds métalliques et plateau en plastique** : le pied va à la ferraille et le plateau aux déchets encombrants
- ❖ **Fenêtre** : le verre dans la benne des déchets inertes, et le cadre dans la benne du bois ou aux encombrants non métalliques
- ❖ **Parasol** : la toile dans les encombrants non métalliques et le châssis me à la ferraille.

## Travaux, débarras, déménagements :

En cas de travaux, de débarras de maison ou déménagements, le propriétaire doit prendre en charge l'élimination par une entreprise au moyen, par exemple, d'une benne privée (par ex. Bader Fers Recycling SA à Lucens, Catellani SA à Granges, Goutte à Sévaz).

# Emplacement des bennes et du CTC



**!/ \ En cas de panne d'une benne ou de sa vidange, il est strictement interdit de déposer les sacs à ordures aux alentours de la benne. Utilisez une autre benne ou revenez plus tard.**